

## Procès-verbal du conseil municipal de Séranvillers-Forenville du 7 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept décembre à 20 heures 00,  
Le Conseil Municipal, s'est réuni dans la salle des délibérations.

**Présents** : MM. François-Xavier LENOTTE - Jean-Pierre CHRZAN -- Frédéric DESMEE -- Olivier CANONNE - Vincent BUISSART - Mmes Marie-Bernadette BUISSET LAVALARD – Marie-France BRUNEAU - Sophie CORREIA– Rosa MARTIN

**Absents excusés** : BRIDAULT Guy

**Procuration** :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), Monsieur DESMEE est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 septembre 2022**

Après lecture, le procès-verbal est adopté à la majorité (9 voix Pour)

### **I – Rétrocession à la commune d'une parcelle sise rue d'Esnes**

*Délibération n° 0020-2022*

Considérant le souhait de la Commune d'acquérir la parcelle cadastrée :

Section	Numéro	Superficie	Propriétaires
ZH	42	58 m <sup>2</sup>	Mr et Mme BOULANGER

Sises rue d'Esnes, constituant le *sol d'alignement* ;

Considérant l'accord du propriétaire autorisant la cession du terrain à la commune de Séranvillers-Forenville pour un euro symbolique ;

Considérant qu'une telle cession doit faire l'objet d'un acte administratif ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité

- **ACCEPTE** la cession desdits terrains à l'euro symbolique ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à engager les démarches nécessaires pour l'achat de cette parcelle.

### **II – Décision modificative n° 01-2022**

*Délibération n° 21-2022*

CONSIDERANT la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget communal,

Entendu l'exposé de Madame le Maire, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **ADOPTE** à l'unanimité la décision modificative n°1 au budget communal pour l'exercice 2021 telle que détaillée comme suit :

Section d'Investissement			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
615228	Autres bâtiments	- 11 920.00 €	0.00 €
739211	Attribution de compensation	11 920.00 €	0.00 €

### **III – Avis sur la demande d’adhésion de la commune d’Escaudoevres aux Murs Mitoyens**

*Délibération n°22.-2022*

Le Conseil Syndical du SIVU « Murs Mitoyens », en date du 29 septembre 2022, a accepté l’adhésion d’une nouvelle commune au sein du SIVU à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 : **Escaudoevres.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité,

- **DECIDE** d’accepter l’adhésion de cette nouvelle commune au sein du SIVU « Murs Mitoyens » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### **IV – Avis sur le Plan d’épandage agricole des boues de la station d’épuration de Wattrelos-Grimonpont**

*Délibération n°23.-2022*

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Sur le rapport de Mme Marie-Bernadette BUISSET, Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de l’Environnement,  
VU l’arrêté de M. le Préfet du Nord, prescrivant l’ouverture d’une enquête publique du mardi 18 octobre au vendredi 4 novembre 2022,

**CONSIDERANT :**

- Que la Métropole Européenne de Lille sollicite une demande d’autorisation environnementale sans étude d’impact relative à l’opération d’**Actualisation du plan d’épandage agricole des boues de la station d’épuration de Wattrelos-Grimonpont,**
- Que le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis dans le cadre de l’enquête publique prescrite par M. le Préfet du 18 octobre au 4 novembre 2022,

**APRES EN AVOIR DELIBERE :**

**DECIDE** d’émettre un **avis favorable** à la requête de la Métropole Européenne de Lille.

### **V – Avis sur le plan d’épandage des coquilles d’œufs produites par les sites de la S.A.S. LIOT**

*Délibération n° 24-2022*

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Sur le rapport de Mme Marie-Bernadette BUISSET, Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de l’Environnement,  
VU l’arrêté de M. le Préfet du Pas-de-Calais en date du 6 septembre 2022, prescrivant l’ouverture d’une enquête publique

**CONSIDERANT :**

- Que la S.A.S. LIOT sollicite une demande d’autorisation environnementale en vue d’être autorisée à régulariser son **plan d’épandage de coquilles d’œufs** produites par les sites de production sis 453, Boulevard de la République – 62232 ANNEZIN

- Que le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis dans le cadre de l'enquête publique prescrite par M. le Préfet du 3 octobre au 4 novembre 2022,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

**DECIDE** d'émettre un avis favorable à la requête de la S.A.S. LIOT.

## **VI – Adoption de la M57**

*Délibération n° 25-2022*

En application de l'article 106 III de la loi n° 2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M 57 applicables aux métropoles.

Dans un souci de simplification de la gestion des collectivités locales, le référentiel budgétaire et comptable M57 remplacera, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, les autres référentiels aujourd'hui appliqués par les collectivités locales et notamment la nomenclature M14, actuellement applicable dans les communes.

Afin d'anticiper l'adoption généralisée de la M57 à l'horizon du 1<sup>er</sup> janvier 2024, il est proposé d'adopter cette nomenclature à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Outre le bénéfice immédiat des améliorations budgétaires et comptables, notamment la fongibilité des crédits budgétaires et une information financière enrichie à l'assemblée délibérante, l'adoption au 1<sup>er</sup> janvier 2023 permettra un accompagnement renforcé de la part des services préfectoraux et de ceux de la direction régionale des finances publiques.

Vu l'avis du comptable formulé le 12 septembre 2022, annexé à la présente délibération.

Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le passage de la commune à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** à l'unanimité d'adopter la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- **AUTORISE** Madame le maire à prendre toutes dispositions et signer tous documents permettant l'exécution de ce dossier.

## **VII – Subvention au CDOS**

*Délibération n° 26-2022*

Le Conseil Municipal,

Sur rapport de Mr DESMEE, Conseiller municipal

Vu le Code Général des Collectivités Locales

Vu la demande présentée par le Comité Départemental Olympiques et Sportif du Nord (CDOS du Nord)

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **DECIDE** d'allouer une subvention de 100.00 € au CDOS pour l'année 2022.
- **Dit** que la dépense résultant de la présente délibération sera prélevé au chapitre 65, article 6574 du budget 2022.

## VIII – Questions diverses

- M. GALLEGO Yoann, habitant Séranvillers, présente son activité de Food-truck « le Pizzayoyo ». Il intervient déjà dans des communes environnantes. Il souhaite s'installer le mercredi sur l'aire de retournement de la route de Guise. Horaire : 18h30/21h30. Le conseil donne son accord.
- M. RUOL Michaël présente son projet de commerce de proximité dans une partie des locaux loués de l'ancien café « La Targette » : point chaud avec pain et viennoiseries, les services basiques de la Poste tout d'abord. Une extension des services est prévue en faisant participer les producteurs du village (Ferme Sauvage, Hervé Lemoine, Matthieu Declercq...). Ouverture prévue en mars, avec l'aide financière de la CAC.  
Il sondera la population en rendant visite au domicile pour connaître les besoins afin de développer, diversifier ses services et créer du lien social.
- Potentiel délestage : une réunion est prévue entre le sous-préfet et les maires.
- Pour les aménagements autour du Golf : M. SIEGLER prévoit une réunion publique pour les communes de Séranvillers-Forenville, Niergnies et Crevecoeur.
- Terre des Jeux : une action au sein de la CAC est souhaitée.
- **Noël** : samedi 17 décembre pour les colis des aînés et le Noël des enfants. Des décorations réalisées par M. Germain BOULET et l'équipe municipale vont être mises en place dans le village.
- **Octobre rose** : environ 1200 euros ont été remis par la commune suite aux actions et aux dons collectés.
- **Orange** : les câbles de fibre arrachés devant le 24 Grand' rue, le vendredi 2 décembre. L'intervention pour la réparation tarde malgré le signalement immédiat.
- Encouragement à Melle Agathe CAUET, ancienne habitante de Séranvillers-Forenville et élève du RPI, qui participe en tant que « *Miss Nord Pas de Calais* » pour le concours de « *Miss France* ».

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mme Le Maire déclare la session close.

La séance est levée à 21H40